

## MOTION Additive 2012

En raison de l'actualité, VIVA a complété le texte de la MOTION 2012 - qui s'inscrivait sur l'écran - avant de le présenter au vote de l'Assemblée. L'intervenant a souligné :

- **“La Banque Publique d'Investissement (\*)** - que le Gouvernement s'apprête à mettre en place afin de financer, entre autres, les grands travaux utiles à l'intérêt général sans peser directement sur les contribuables – est une nécessité urgente et appropriée”.

La MOTION et cette remarque complémentaire ont été approuvées à l'unanimité.

(\*) Commentaires :

1. Dans son intervention pour soutenir les appels de VIVA pour la protection des sinistrés contre des crues répétitives, M. le Député Georges GINESTA a redit l'impérieuse nécessité d'implanter en amont de la plaine *des bassins d'expansion et écrêtements de crues* qui ralentiraient l'évacuation des eaux vers l'aval.
2. Madame Elsa DI MÉO, présidente de la Commission Environnement du Conseil Régional, s'est déclarée engagée dans la recherche urgente de mesures de protection et de financements. Elle va en saisir le Ministre de l'Agriculture.
3. MM. Elie BRUN et Jean-Pierre SERRA, Vice-présidents du Conseil Général du Var pour les cantons sinistrés de la BVA, étant absents, ne se sont pas exprimés.
4. Madame Liliane BOYER, Maire du Muy a adressé un message de soutien, espérant que *“les services de l'Etat, du Conseil Général et de la Région, trouveront les moyens d'être partenaires afin que chacun puisse continuer à vivre et à travailler dans cette plaine de l'Argens qui a fait en son temps le bonheur et la prospérité de l'agriculture qui risque de nous faire défaut dans l'avenir”*.
5. Le Maire étant absent, la commune de Roquebrune sur Argens ne s'est pas exprimée.
6. M. Paul BOUDOUBE, Maire de Puget sur Argens, a aussi exprimé *l'urgence de grands travaux pour la mise en sécurité des habitants et des exploitations*.
7. M. Francis TOSI, 1<sup>er</sup> adjoint de Fréjus, excusant l'absence du Maire, a précisé attendre de savoir si la maîtrise d'ouvrage du PAPI complet sera du ressort du Conseil Général ou des Communes. Madame Marie-Hélène CARRIER adjointe à l'Environnement est déléguée par le Maire pour proposer des pistes d'actions pour la plaine de l'Argens.

Ces interventions convergent en faveur d'une **politique locale de grands travaux de sauvegarde et de développement du territoire** sans savoir sous quelle gouvernance et par quels financements. Aussi la création promise de la BPI (Banque Publique d'Investissement) arrive à point (Le projet de loi de la BPI doit être présenté le 17 octobre au conseil des ministres).

Elle est *destinée aux PME et TPE* mais aussi *active pour soutenir un projet*. L'articulation entre les deux doit pouvoir se faire pour aboutir à des travaux d'intérêt public comme un ouvrage ralentisseur de crue, une digue, des enrochements ou des nettoyages du fleuve...

En effet le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, a annoncé que *“la BPI est fondée sur un partenariat entre l'État et les Régions”* et a mis en exergue *“l'importance des Régions où seront prises 90% des décisions de la future BPI. Les Régions définiront les orientations et les priorités de la BPI avec l'État, aussi bien au niveau national qu'au niveau local”*, a expliqué le ministre, précisant que des guichets uniques seraient mis sur pied en régions, *“au plus près des entreprises”*.

Pour le ministre, ces guichets de la BPI, qui disposera d'une capacité d'intervention globale de 30 milliards d'euros, devront témoigner d'un Etat privilégiant la décentralisation, la connaissance des enjeux locaux et s'inspirant de ce qui fonctionne en Région.

*“La BPI devra elle aussi s'articuler avec les financements européens”*, a déclaré M. Moscovici.

*“Notre modèle, c'est le mille-pattes, pas le mammoth: un pied partout où il faut, lié à un tronc souple qui coordonne et pilote le mouvement (...) État, collectivités locales, corps sociaux et acteurs économiques seront ainsi unis”*, a-t-il ajouté.

**VIVA demande, à l'échelle régionale, la création d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) pour le Bassin versant de l'Argens.**